ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Léon Lavedan vs S. G. Harris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4,022.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 23 août 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent ou quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet numéro quarante-quatre, borné par les rues Collége, anciennement Piaquemines, Ferrier, Bordeaux et Lyon, et désigné comme le lot No Seize sur un plan dressé le 14 mars 1846, et déposé au bureau de E. Kenny, anciennement notaire en cette ville ledit lot mesure Trente pieds de face à la rue Collége, anciennement Piaquemine, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 juil—20,27,3,10,17,22 août

Joseph Terre vs. Vincent Lamantia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6424.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 août 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, anciennement St. John, Peydras, Lafayette, anciennement Hevia, et Rampart, ci-devant Circus, désigné par le numéro cinq sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, en date du 9 mars 1828. Le dit lot forme l'encoignure des rues Bassin et Lafayette et mesure quarante-deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur en façade à la rue Bassin de cent pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de John B. Howard, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, en date du 12 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 juil—19 26 août 2 9 16 19

W. G. Coyle & Co., en liquidation, vs la "New Orleans, Florida and Havana Steamship Co."

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5755. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 août 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'îlet No 181, et toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville faisant face à la rue Prieur, 127 pieds 9 pouces et s'étendant vers la rue Calliste, 250 pieds à la rue Seconde, étant la même propriété donnée par acte de John Holmes le 29 août 1854 à S. B. Newman.

Et le même jour à 3 heures de l'après-midi sur les lieux No. 220 rue Première coin Collisée dans le Quatrième District de cette ville

Un grand lot de meubles de salon, chambre à coucher, salle à manger et de cuisine et autres installations, conformément à un inventaire enregistré dans son bureau. Les dits meubles seront offerts et vendus en bloc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Condition Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 juillet—18,25—Août 1, 8, 15, 19.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Frank Spruell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6392.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 août 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre situés dans la Municipalité, maintenant 3me Nouvelle Orléans, dans l'îlet bornés par les rues Bassin, ancienne Hevia, et Rampart, ci-devant Circus, désignés par le numéro cinq sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, en date du 9 mars 1828. Le dit lot forme l'encoignure des rues Bassin et Lafayette et mesure quarante-deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur en façade à la rue Bassin de cent pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de John B. Howard, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, en date du 12 mai 1877.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 juil—19 26 août 2 9 16 19

Christian Schwartz vs. S. B. Newman & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2340—En vertu d'un writ de saisi facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Second District de cette ville, SAMEDI, 19 août 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'îlet No 181, et toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville faisant face à la rue Prieur, 127 pieds 9 pouces et s'étendant vers la rue Calliste, 250 pieds à la rue Seconde, étant la même propriété donnée par acte de John Holmes le 29 août 1854 à S. B. Newman.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18 juillet—18,25—Août 1, 8, 15, 19.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Mme Anna McConnell vs John Pasley

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 2452—En vertu d'un plurias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 août 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, anciennement Craps, Rampart, anciennement Amour, et François, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Champs-Elysées sur une profondeur de cent-vingt pieds, étant une partie du lot numéro quarante et-un, sur un plan original du faubourg Marigny.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et même îlet, désigné comme le lot numéro quarante-deux sur le même plan et tenant le susdit lot, mesurant cinquante pieds de face sur la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds, au pied français.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même District et même îlet, désigné comme le lot numéro quarante-trois sur le même plan, touchant les susdits lots, mesurant, au pied français, soixante pieds de face sur les Champs-Elysées, sur une profondeur de cent vingt pieds.

4° Six lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, François, Josephine et Soliden, désignés par les numéros cinq, six, neuf, dix, treize et quatorze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 11 avril 1871. Le lot numéro cinq et six mesurent chacun trente-deux pieds de face sur les Champs Elysées sur une profondeur de cent vingt pieds; les lots numérotés neuf et dix mesurent chacun trente-quatre pieds huit pouces de face sur la rue Josephine sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces et une ligne; les lots treize et quatorze mesurent chacun trente-deux pieds de face sur la rue des Français sur une profondeur de cent vingt pieds.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le lot numéro neuf, sur un plan de L. Sorgi, annexé à un acte pardevant Joseph Cavillier, notaire, le 22 février 1838, mesurant vingt pieds de face au fleuve Mississippi et à la rue Feliciana, entre Mandeville et Marigny, sur une profondeur de soixante pieds, au pied français.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commerce, Lafayette, Tchoupitoulas et Girod, désigné sur le numéro six, sur un plan de A. de Armas, voyer, le 11 septembre 1868 et déposé au Greffe de E. Sauvinet, anciennement notaire, comme plan Numéro Quatre-vingt-un et mesurant, au pied américain, dix-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Commerce, dix-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur dans le fond sur quatre-vingt-neuf pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Girod, et quatre-vingt huit pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Lafayette.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

11 juil—11 18 25 août 1 8 12

Del Bondio Weber & Staudinger vs D. F. Baxton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5613—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 8 août 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La goélette Maggie, ses appareils, meubles, etc., maintenant dans le Nouveau Bassin près le pont Magnolia, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7juil.—7 14 21 28—4 août.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Gumet et Comment vs. Horace Bench.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 2128—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au coin des rues Passage de la Bourse et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 26 juillet 1882, à midi, des objets ci-dessous décrits, à savoir:

Un buggy à quatre places, avec tap.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

15 juil—15 20 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Successions de Barbara et de Benjamin Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4957.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers des successions ci-à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en ont, pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wills, administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

22 juil—22,29,30juil

Succession de Anice E. Wigginton, femme de Wm W. Wigginton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5180—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en ont, pour lesquelles le compte présenté par Wm W. Wigginton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 juil—21 25 30

Succession de Mme M. M. Aubry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6447—Division E. Attendu que Rosé Achille Chiapella a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feue Mme M. E. Aubry, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

16 juil—16 22 25

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

B. C. Meeritz vs. ses créanciers.

Aux créanciers de B. C. Meeritz et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause au bureau de John F. Coffee, Esq., un notaire le 22me jour d'août 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, 20me jour de juillet 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

22 juil—22 août 12 22

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 6466

Folger & Co. vs. leurs créanciers.

Aux créanciers de Folger & co et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Chas. G. Andry Esq., un notaire, le 23me jour d'août 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, le 18me jour de juillet 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.

19 juil—19 2 22 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mayer Bros. vs. leurs créanciers.

Aux créanciers de Mayer Bros et à toutes autres personnes intéressées:

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de James Fahey, Esq., un notaire, le 27me jour de juillet 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 20me jour de juin 1882.

JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.

22 juin—22,6,26

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Henry J. Riddle vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Henry J. Riddle et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Omer Villeré, un notaire, le 23me jour d'août 1882, à 11 heures A. M.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans, 18 juin 1882.

E. A. LUMINAIS, député greffier.

20juin—29juin 15,juil 2août.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente sans réserve de propriétés de valeur situées dans le Troisième District.

Vente pour effectuer un partage pour le compte des héritiers absents dans l'affaire de la succession de

JEAN BIDEGARAY.

Deux Maisons simples No. 512 et 514 rue Dauphine.

Maison double à deux locataires Nos. 543 et 545 rue Craps.

Résidence en briques à étage, encoignure des rues Bourgogne et Moreau.

Un Cottage. No. 639 rue d'Amour.

Une résidence faisant face à la rue des Bons-Enfants No 666, avec un grand terrain.

Une étendue de terre faisant face au Mississippi près des Casernes des Etats-Unis et des Abattoirs.

Un terrain vacant formant encoignure aux rues Lesseps et Cassaulx.

PAR JAS P. GUINAULT encanteur bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 5 août 1882, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur en vertu d'un jugement rendu le 30 juin 1882, et signé le 7 juillet 1882, par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés décrites comme suit:

1° Deux lots de terre à Gentilly, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie de l'habitation anciennement à Howe & Martin, désignés par les Nos 44 et 45 sur un plan de A. D'Hémécourt, déposé au bureau de feu L. Hermann, notaire, mesurant, le terrain No 44, 73 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne faisant face au Chemin Gentilly, 26 pieds 7 pouces sur la ligne de la propriété de —, 625 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne le séparant des terrains Nos 42 et 43, et 344 pieds 1 pouce sur la ligne du lot No 45 et 100 pieds 2 pouces et 7 lignes dans le fond sur la ligne faisant face à l'Avenue Marigny. Le lot No 45, 104 pieds 0 pouce 7 lignes sur la ligne faisant face au Chemin Gentilly, sur une profondeur de 344 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot 44, 436 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du No 46 et 100 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne faisant face à l'Avenue Marigny.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Toulouse et St-Pierre, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 98 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, (au pied américain) Les améliorations comprennent une maison à un étage, avec 2 chambres et 3 cabinets et connue par le No 1216 de la rue Dauphine.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Villeré, Marais et le chemin de Bayou, mesurant au pied américain, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face au chemin du Bayou, sur une profondeur de 332 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue Marais et 328 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue Villeré et 64 pieds 0 pouce 5 lignes sur la ligne de fond.

Les améliorations comprennent une résidence en bois avec mansarde à un étage, couverte en ardoises, avec une grande allée sur chaque côté et ayant un corridor au centre, salons double avec portes à coulisse, chambres à manger, 2 chambres à coucher, 3 cabinets et chambre de bain sur le rez-de-chaussée et 2 grandes chambres à coucher et cabinets, dans les mansardes, avec gaz partout, une cuisine en bois à un étage couverte en ardoises, de 2 chambres, hangar, cuve, hydrant, lieux d'aisance, etc., cour pavée en briques. Il y a sur les lieux une grande quantité d'arbres fruitiers tels que oranges, figuiers, néfliers, pêchers, etc., etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans représenté par des billets ès-acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la date de la vente qui seront passés pardevant Charles G. Audry, notaire à la Nouvelle-Orléans, dans lesquels les acquéreurs s'engageront à assurer la propriété acquise par eux dans des compagnies solvables, à transférer les polices d'assurances aux vendeurs ou détenteurs des dits billets, et à payer cinq pour cent comme honoraires d'avocat, dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des dits billets, et seront rendues certaines toutes les clauses d'usage, les taxes payables durant l'année 1882 devant être assumées, en sus du prix de vente.

Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

11 juillet—11,18,25—août 1,8,12.

Emplacement commercial connu depuis longtemps.

Cens Toulouse et Dauphine, occupé comme un magasin d'épiceries par M. P. Navailles.

Succession d'Euphrosine Campanel. No 6,168,—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 5 août 1882, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu à ce jour par l'hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 27 juin 1882, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un terrain situé au coin des rues Toulouse et Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par la rue Dauphine, Bourgogne, Toulouse et St. Pierre, mesurant 34 pieds 1 pouce 1 ligne, plus ou moins, de façade rue Dauphine, sur 61 pieds 10 pouces 5 lignes, plus ou moins, rue Toulouse, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions 1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, ou à un an, au gré des acquéreurs, en billets de solidité, portant un intérêt de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente jusqu'à celle du parfait paiement, garantis par une hypothèque spéciale, lien et privilége du vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de stricte usuelles de non aliénation. 5 0/0 honoraires d'avocat dans le cas de procès, assurance et transfert de la police au détenteur des billets, et l'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes sur la propriété dues et exigibles de l'année 1882. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

Le bois de vente pardevant J. F. Meunier, aux ventes.

4 juil—6 11 18 25 août 1 5

Pour prévenir

SIMMONS LIVER REGULATOR

—LA—

Fièvre Jaune

"Prenez le "Simmons Liver Regulator"

Ce médicament a préservé les habitants de Savannah, Gle., qui en ont fait usage pendant la terrible épidémie de 1876.

MM. J. H. ZEILIN & Co.,

Messieurs—Nous soussignés, mécaniciens du Georgia Central Railroad, pénétrés de reconnaissance pour les bienfaits que nous a procuré l'usage du "Simmons Liver Regulator", lors de l'épidémie de fièvre jaune à Savannah, Gle. pendant l'été et l'automne de 1876, désirons établir les faits suivants: Pendant l'épidémie dont il s'agit nous avons fait usage du médicament connu comme le "Simmons Liver Regulator", préparé par J. H. Zeilin & Co., et, quoique exposés aux plus pernicieuses influences des miasmes de la fièvre jaune, en venant à Savannah et en sortant à toutes les heures de la nuit, et ensuite en passant des nuits entières dans la ville pendant la durée de cette fatale épidémie, nous avons tous conservé notre santé, à l'exception d'un seul qui est tombé malade mais qui a promptement recouvré la santé. Nous ne saurions attribuer notre salut, après la protection de la Providence, qu'à l'usage habituel et ininterrompu du "Simmons Liver Regulator", pendant que nous étions exposés à la malaria de la fièvre jaune.

Agréez, messieurs, &c.,

C. B. PATTERSON, JAS. L. MALLETTE, JOHN R. COLLINS, MILTON F. COOPER.

☞ Ne prenez que le vrai "Regulator" qui toujours sur l'enveloppe le Z rouge (marque de fabrique) et la signature de

J. H. ZEILIN & CO.,
A vendre par tous les pharmaciens

Alimentation — VIN de Chapoteaut — A LA PEPTONE PEPSIQUE — Nutritive

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée *peptone* qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient aux anémiques | aux malades de l'estomac aux phtisiques | aux convalescents aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les ulcès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie Pharmaciens 8, RUE VIVIENNE, PARIS

PURETÉ DU TEINT — LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE pour en COUPER d'eau, dissipe ROUGEURS, HALE, MARQUE DE GROSSESSE, ROUGEURS, PEAU PARFAITEMENT SANS KIDES PRÉCOCES BOUTONS & la peau claire et unie — Paris

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

AGREABLE RESIDENCE DE FAMILLE,

Chemin du Bayou, entre Marais et Villeré.

No 136 rue Dauphine, entre Toulouse et St Pierre. Batisse en briques à un étage.

Deux terrains nus de valeur, Chemin de Gentilly.

George L. H. Kernion et als., vs. Mme Anna Kernion (née de Buys) Tutrice, etc, pour opérer un partage.

No. 6287.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale, SAMEDI, 12 août 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 30 juin 1882, et signé le 7 juillet 1882, par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés décrites comme suit:

1° Deux lots de terre à Gentilly, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie de l'habitation anciennement à Howe & Martin, désignés par les Nos 44 et 45 sur un plan de A. D'Hémécourt, déposé au bureau de feu L. Hermann, notaire, mesurant, le terrain No 44, 73 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne faisant face au Chemin Gentilly, 26 pieds 7 pouces sur la ligne de la propriété de —, 625 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne le séparant des terrains Nos 42 et 43, et 344 pieds 1 pouce sur la ligne du lot No 45 et 100 pieds 2 pouces et 7 lignes dans le fond sur la ligne faisant face à l'Avenue Marigny. Le lot No 45, 104 pieds 0 pouce 7 lignes sur la ligne faisant face au Chemin Gentilly, sur une profondeur de 344 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot 44, 436 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du No 46 et 100 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne faisant face à l'Avenue Marigny.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Toulouse et St-Pierre, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 98 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, (au pied américain) Les améliorations comprennent une maison à un étage, avec 2 chambres et 3 cabinets et connue par le No 1216 de la rue Dauphine.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Villeré, Marais et le chemin de Bayou, mesurant au pied américain, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face au chemin du Bayou, sur une profondeur de 332 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue Marais et 328 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue Villeré et 64 pieds 0 pouce 5 lignes sur la ligne de fond.

Les améliorations comprennent une résidence en bois avec mansarde à un étage, couverte en ardoises, avec une grande allée sur chaque côté et ayant un corridor au centre, salons double avec portes à coulisse, chambres à manger, 2 chambres à coucher, 3 cabinets et chambre de bain sur le rez-de-chaussée et 2 grandes chambres à coucher et cabinets, dans les mansardes, avec gaz partout, une cuisine en bois à un étage couverte en ardoises, de 2 chambres, hangar, cuve, hydrant, lieux d'aisance, etc., cour pavée en briques. Il y a sur les lieux une grande quantité d'arbres fruitiers tels que oranges, figuiers, néfliers, pêchers, etc., etc.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans représenté par des billets ès-acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la date de la vente qui seront passés pardevant Charles G. Audry, notaire à la Nouvelle-Orléans, dans lesquels les acquéreurs s'engageront à assurer la propriété acquise par eux dans des compagnies solvables, à transférer les polices d'assurances aux vendeurs ou détenteurs des dits billets, et à payer cinq pour cent comme honoraires d'avocat, dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des dits billets, et seront rendues certaines toutes les clauses d'usage, les taxes payables durant l'année 1882 devant être assumées, en sus du prix de vente.

Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

11 juillet—11,18,25—août 1,8,12.

CHEMINS DE FER

Star and Crescent Route.

VOIE FERRÉE

—ENTRE—

La Nlle-Orléans et Houston,

—COMPOSÉE—

DU CHEMIN DE FER DE MORGAN LOUISIANE ET TEXAS.
CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA LOUISIANE,
CHEMIN DE FER DU TEXAS ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

DEPARTS. ARRIVÉES.
Nlle Orléans à 42. M | A Houston 6.45 A. M
Houston .. 9.30 P. M | Nlle-Orléans 4.25 P. M

Chars dortoirs entre la Nlle-Orléans et San Antonio.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de l'endroit. Durée du voyage à Galveston par cette voie, 23 HEURES. Billets à vendre et chars à retenir à retenir tous les jours au bureau, au coin des rues Magasins et Natchez.

C. A. WHITNEY & CIE.,
17mai—1an Directeurs.

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Pacifique.—A partir du 1er février 1882, la susdite Compagnie ne fera de son propre bateau passeur **Gouldsboro**, recevant et déposant fret et passagers au débarcadère de la Compagnie, sur le fleuve, à l'extrémité de la rue Tchoupitoulas.

Les trains partiront du débarcadère (rue Tchoupitoulas) à 7:30 heures a. m., pour l'embouchure du Lac Pontchartrain, Grosse Tête, Rosedale, Atchafalaya, et les stations intermédiaires faisant jonction à Baton-Rouge, avec le bateau-passeur **Gouldsboro** traversera Fret et passagers.

H. S. MORSE.
28 mai. 1 an

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des **Chars-dortoirs**, palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et ST. Louis. **Ceté bres lignes de puissance d'état** du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, comptent maintenant **l'Express de St Louis**, ont prolongé leur tours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction à St Louis avec les trains de Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, Bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud, Bureau Nlle-Orléans.

J. C. WALLER,
Agent-Général du départ des passagers
14fév—1an Mobile, Ala.

Chemin de Fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART ET D'ARRIVÉE.
MILNEBURG.

A partir de LUNDI, 15 mai, les trains partiront comme suit:

TOUS LES JOURS.

De la ville.	De Milneburg.
6:00, 7:30, 9:22, 10:32 a. m.	5:00, 7:00, 8:37, 10:02, 11:22 a. m.
1:00, 1:40, 2:32, 3:10 4:00 p. m.	1:42, 2:24, 3:02, 3:52 p. m.
4:42, 5:24, 6:10, 6:48 p. m.	4:40, 5:14, 6:04, 6:40 p. m.
7:26, 8:10, 8:46, 10:00 p. m.	7:18, 8:06, 8:48, 9:30 p. m.

Les trains de 9:22 h. a. m. et de 1 h., 1:40, 4:00, 8:46 p. m. partiront de la gare de la rue du Canal.

Le Dimanche, les trains partent toutes les heures à partir de 8 heures a. m. jusqu'à 1:40 p. m., et ensuite d'après le tableau.

Les navres sont celles de la ville.

16 mai — J. F. HARAHAN Président

Bureau de la Compagnie du New Orleans City Railroad, No 102 rue du Canal—Nlle-Orléans, 2 avril 1882.

Heures de départ des trains du Lac du 1er mai 1882 jusqu'à nouvel ordre.

DEPART. ARRIVE
Express No 1 8.00 A.M | Mail No 2...7.15 A. M
Mail No 3.....5.15 P. M | Express No 4 11.00 A. M
Excurs No 11 7.30 A. M | Excurs No 12 9.00 P. M
Mixed No 13..3.00 A. M | Mixed No 14 10.45 P. M

Nos 1, 2, 3 et 4 partent tous les jours—Nos 13 et 14 partent tous les jours excepté le dimanche. Les Nos 11 et 12 le dimanche seulement.

Suivant des Billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
J. W. COLEMAN, Agt's Agent Gén. des Passagers.
C. M. SHEAFE, Surintendant général.

GRAND CHEMIN DE FER

reliant la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le